

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3104

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 2°**

objet : **Travaux de requalification des installations d'assainissement du siphon de la Mulatière -
Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3104**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Travaux de requalification des installations d'assainissement du siphon de la Mulatière - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les installations d'assainissement du siphon de la Mulatière situées à la pointe de la Presqu'île, permettent aux eaux usées de la partie de l'agglomération entre Saône et Rhône de franchir la Saône pour rejoindre le collecteur de la rive droite qui rejoint la station d'épuration de Pierre Bénite.

Elles ont été construites en 1964-1965 et rénovées partiellement en 1985 et 1992.

Les installations se décomposent d'une double canalisation en siphon sous la Saône, d'un ouvrage de sortie en rive droite, d'un bâtiment de prétraitement et d'un dessableur longitudinal en amont.

L'aménagement du quartier de la Confluence, et en particulier la construction du musée des Confluences, par le Conseil général du Rhône, conduit à prévoir une requalification des installations sous différents aspects.

Cette intervention a été expressément demandée par le Conseil général.

Ce projet n'était pas initialement prévu dans le plan de mandat en raison des difficultés de réalisation du musée en 2008. Il a été rajouté au plan de mandat, en janvier 2012.

Le coût global de l'opération initiée à la demande du Conseil général et induite par la réalisation du musée s'élève à 3 846 553 € HT en dépenses, soit 4 600 000 € TTC.

Il est proposé une individualisation partielle d'autorisation de programme pour un montant de 418 060 € HT en dépenses, soit 500 000 € TTC pour les études et la maîtrise d'œuvre.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 2012 : lancement de la procédure de marché de maîtrise d'œuvre,
- 2013 : projet et consultation des travaux,
- 2014 : réalisation,
- 2015 : mise en service, réception et bilan.

L'opération se décompose comme suit :

- réduire les nuisances,
- intégration dans le nouveau site de la Confluence,
- régulariser la situation foncière,
- moderniser les équipements,
- réduire les coûts de fonctionnement,

- les opérations de curage du dessableur sont susceptibles de générer des nuisances olfactives devenues incompatibles avec l'abord immédiat du musée des Confluences. Un système de désodorisation sera donc mis en place,
- la requalification architecturale de l'ensemble des installations,
- la qualité de construction et de conception du génie civil du bâtiment du siphon permet une conservation assortie d'une mise aux normes actuelles,
- l'ensemble des installations électromécaniques et électriques sera entièrement rénové,
- les conduites sous fluviales, rénovées en 2004, ne feront l'objet que d'une inspection ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification des installations d'assainissement du siphon de la Mulatière à Lyon 2°.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, sur l'opération n° 2P19O2728 pour un montant de 418 060 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 80 000 € HT en 2012,
- 338 060 € HT en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.